

En attendant, les Congrégations devront se dissoudre. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

« *Consummatum est !* L'iniquité est accomplie depuis hier ; nos demandes en autorisation ont été rejetées. Il n'y a pas lieu d'en être surpris ; c'était le dénouement prévu depuis les premiers débats sur la loi des Associations en 1901.

Plusieurs avaient conservé l'espoir du salut jusqu'au dernier moment. Aujourd'hui, le bandeau des illusions tombe et une triste réalité se présente à leurs regards. Comment la loi injuste qui frappe les Congrégations d'hommes sera-t-elle appliquée ? Là, gît une difficulté très grande ; le temps nous fera voir ce qu'il adviendra. Notre rôle, à nous, sujets, est des plus simples : il consiste à obéir à nos Supérieurs ; rien de plus. »

« Comment envisager et juger les événements présents ? il faut y voir le commencement des châtiments réservés à notre pauvre France. Elle est bien coupable. La profanation du dimanche, le blasphème, les crimes qui crient vengeance vers le ciel sont, en effet, comme à l'ordre du jour. Toutes les classes de la société ont leur « *mea culpa* » à faire. Ce qui ne veut pas dire toutefois qu'on n'y rencontre plus de grandes et belles âmes, de nobles et sublimes dévouements. Je ne m'appesantirai pas sur ce dernier point ; je vous renvoie pour le constater aux preuves et documents officiels que nos orateurs ont éloquentement développé à la tribune française. »

« De prime abord, il semble étrange que les innocents payent pour les coupables. N'en soyons pas surpris : c'est la grande loi de la solidarité humaine depuis le péché de nos premiers parents jusqu'à nos jours. Et il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles. Ce qui a lieu actuellement en France ne peut donc pas nous étonner. Tout au contraire ; car, il est juste de remarquer avec quelle patience, avec quels ménagements Dieu traite la Fille aînée de son Eglise. Puissent ces premiers châtiments ouvrir les yeux de ces chrétiens endormis dont l'inaction a produit en partie les maux dont souffre leur Patrie. La divine Providence se laissera toucher par ce renouveau de vie chrétienne et arrêtera, espérons-le, son bras vengeur, ou, tout au moins, abrègera les jours de deuil qui commencent pour la France. »

« Pour nous, reniés et rejetés par les fils de la Révolution, nous irons demander à d'autres pays le droit de vivre, le pain de chaque jour. Nous partirons, contrainsts par la force, et aux divers peuples du monde, nous porterons avec l'amour du Christ celui de la France. »

« Sans entrer dans plus de détails, qu'il me suffise de vous dire le nombre des religieux expulsés. D'une part, pour les Congrégations enseignantes il faut compter 12,000 membres ; de l'autre, pour les Congrégations prédicantes on accuse un chiffre de 3,000. Bien entendu, sont exclues de ces chiffres les Congrégations qui avaient jugé plus prudent de ne pas se fier aux vaines promesses du gouvernement, et celles qui vivent encore, grâce à des décrets antérieurs qui ne les garantissent pas pour l'avenir. On arrive alors à un chiffre de 50,000 religieux environ. Comme les Congrégations de femmes nous font atteindre le chiffre de 200,000 personnes consacrées à Dieu (documents officiels cités par M. Rabier dans son rapport sur les Congrégations d'hommes) il est réconfortant de constater la grande vitalité de la France. C'est ce qui nous permet d'espérer pour elle des jours meilleurs où la

vie catholique
la fille de
est avec el

• Il est
de faire pri
votre Revue
qui passait

Un des
a été celu
et splendi
de la Cus
ne manqua
de prier p
Les der
gieux. Un
dans la No

Sherbrooke
Saint-
les ex
un Père F
prêcher. Sa
posées par
naturelleme
là, nous l'es
élections é
suit, à la da
Fraternité
M. A. Gene
Pierre Clém
Fraternité
Président
cas ; Secrét
Dame Jos. S
mes Vve Da
et Jos. Forti
Dame Lazare
Farnham
de huit jours